



Mission régionale d'autorité environnementale

**BRETAGNE**

**Information de la Mission régionale  
d'autorité environnementale de Bretagne  
sur la révision allégée n°5 du plan local d'urbanisme de  
La Bouëxière (35)**

n° MRAe 2022-010006

La MRAe Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de deux mois imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 13 juillet 2022. En conséquence et conformément à l'[article R. 104-31 du code de l'urbanisme](#), ce projet de révision allégée est soumis à évaluation environnementale.

La présente information sera :

- notifiée à l'autorité compétente à l'origine de la saisine,
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation du public,
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe ([www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr)).

Fait à Rennes, le 14 septembre 2022

Pour la MRAe Bretagne,  
le président

**Signé**

Philippe Viroulaud